

Décision

Générale

colonial

Décision n° 113 Mutations

n° 113

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

27 mars 1918

Numéro JO

n° 257 du 31/03/1918

Date du numéro

31 mars 1918

TEXTE INTÉGRAL

un supplément de fonctions de 100 francs par mois a été accordé à M. POMMIER, adjudant d'infanterie coloniale chargé de la direction des travaux publics, qui recevra en outre les indemnités prévues aux articles 4 et 2 de la décision du premier mars 1948. Par même décision une indemnité mensuelle de 100 francs a été allouée à M. JOUDET, sergent d'infanterie coloniale, détaché au service des travaux publics en qualité de surveillant de chantier.